

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Brigitte Klinkert**  Ministre déléguée à l’Insertion |  | **Adrien Taquet**  Secrétaire d’État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l’Enfance et des Familles |

**Communiqué de presse**

Paris, le 17 novembre 2020

**D’une enfance protégée vers une jeunesse autonome : un accord pour faciliter l’insertion professionnelle des jeunes de l’aide sociale à l’enfance**

Chaque année, près de 15 000 jeunes sortent de la protection de l’enfance. Parmi eux, nombreux sont ceux qui ne disposent ni de ressources ni de soutien familial dans leur recherche de solutions de sortie.

Ces situations, rendues plus difficiles par la crise que traverse le pays, soulèvent des problématiques connues de l’ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les Départements.

Dans ce contexte, au moment où le plan « ***#1jeune1solution*** », présenté par le Premier ministre le 23 juillet dernier vise à apporter une réponse à chaque jeune, les dispositifs d’accès à l’emploi, à la formation et à l’accompagnement de droit commun doivent être pleinement mobilisés au profit des jeunes de l’aide sociale à l’enfance.

C’est pourquoi **en accord avec l’Assemblée des Départements de France (ADF)** la Ministre déléguée à l’Insertion, **Brigitte Klinkert**, et le Secrétaire d’État en charge de l’Enfance et des Familles, **Adrien Taquet** annoncent la signature d’un accord avec **l’union nationale des missions locales (UNML), L’Union Nationale pour l’Habitat des Jeunes (UNHAJ)** et **la convention nationale des acteurs de la protection des enfants (CNAPE)**   
favorisant la mobilisation de tous les acteurs en faveur de l’insertion sociale et professionnelle des jeunes de l’aide sociale à l’enfance.

Cet accord national, construit à partir de bonnes pratiques existantes localement pérennisera, facilitera et améliorera la coordination entre les acteurs de l’aide sociale et de l’insertion afin d’apporter aux jeunes le soutien nécessaire dans leur parcours et de sécuriser leur sortie de la protection de l’enfance.

L’accord permettra dans chaque territoire de :

* Promouvoir et assurer l’accompagnement des jeunes avant leur majorité grâce la présence de conseillers des missions locales lors des entretiens de préparation à la majorité ;
* Sécuriser les parcours des jeunes mineurs relevant de la protection de l’enfance jusqu’à leur majorité, dans toutes leurs composantes (sécurisation financière, situation vis-à-vis de l’hébergement/logement, accompagnement socio-professionnel, santé, etc…) ;
* Systématiser par des partenariats renforcés, l’anticipation des sorties de l’ASE à l’acquisition de la majorité des jeunes pour favoriser leur accompagnement.

Forte de 435 missions locales en métropole et outre-mer, qui emploient au total 13 600 salariés, l’UNML soutiendra les efforts d’accompagnement de ces jeunes, notamment vers l’emploi et la qualification. La CNAPE s’engage à informer l’ensemble des associations membres et à faciliter l’accès des conseillers des missions locales aux jeunes de l’aide sociale à l’enfance.

**Brigitte Klinkert**, ministre déléguée, chargée de l’Insertion, déclare : « *En cette période de crise je salue le soutien des départements et l’effort de mobilisation des missions locales qui prennent aujourd’hui l’engagement d’accompagner les jeunes les plus vulnérables de la protection de l’enfance vers l’autonomie, l’insertion sociale et professionnelle.*

*Pour les aider à surmonter des débuts difficiles dans leur vie je tiens à ce que tous les jeunes concernés puissent trouver le soutien et les réponses nécessaires pour arriver à leur majorité avec confiance et repères* ».

**Adrien Taquet**, Secrétaire d’État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l’Enfance et des Familles, déclare : « *L’une des clés de réussite de cette initiative est le travail collaboratif avec les professionnels de la protection de l’enfance. Des entretiens individualisés doivent être organisés par l’Aide Sociale à l’Enfance dans cet objectif. L’intervention des missions locales devra être pensée et déployée en lien avec le référent ASE et les professionnels qui accompagnent le jeune au quotidien*».

**Contacts presse**

**Cabinet de Brigitte Klinkert :**

Mél. : [sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr)

**Cabinet d’Adrien Taquet :**

Mél. : [sec.presse.enfance@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.enfance@sante.gouv.fr)